

B L I C

BUREAU DE LIAISON DES INDUSTRIES CINEMATOGRAPHIQUES



Association des Producteurs Indépendants
Fédération Nationale des Cinémas Français
Fédération Nationale des Distributeurs de Films
Fédération des industries du Cinéma, de l'Audiovisuel et du Multimédia
Syndicat de l'Édition Vidéo Numérique

74 avenue Kléber - 75016 PARIS - Téléphone 01 56 90 33 00 - Fax 01 56 90 33 01

Courriel : films.fndf@fndf.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE : Le Bureau de Liaison des Industries Cinématographiques soutient l'extension de la contribution vidéo aux plateformes financées par la publicité et appelle le Sénat à adopter cette mesure moderne et équitable.

Paris, le 12 décembre 2016

L'Assemblée nationale a adopté le 7 décembre dernier un amendement au projet de loi de finances rectificative pour 2016 fiscalisant les revenus publicitaires des services de vidéo en ligne diffusant des œuvres audiovisuelles et cinématographiques.

Pour le Bureau de Liaison des Industries Cinématographiques (BLIC) qui réunit des organisations représentatives de l'ensemble de la filière cinématographique, cette mesure est aujourd'hui devenue indispensable à la mise en place d'une régulation des services en ligne établis hors de France et ciblant le public français.

Elle permettrait en effet de réduire les graves distorsions de concurrence entre les opérateurs établis sur notre territoire qui contribuent au financement de la création et ceux qui, grâce à des procédés de contournement et parce qu'ils sont financés par la publicité et non par l'utilisateur, tirent parti de la diffusion des œuvres sans participer à leur financement.

En effet, à l'heure où la VàD et le Replay sont taxés au titre des recettes commerciales qu'ils génèrent, il n'est plus acceptable que les géants de la vidéo en ligne, majoritairement établis à l'étranger, puissent durablement demeurer hors du périmètre fiscal français.

Il est donc urgent que le législateur prenne la mesure des changements de consommation opérés avec les nouveaux usages des spectateurs et adaptent en conséquence le système de financement de la création en diversifiant l'assiette des supports sur laquelle il repose.

Cette taxe bénéficierait aussi d'ailleurs *in fine* aux services en ligne puisqu'en modernisant le système de soutien à la création, elle contribuerait à la production de contenus diversifiés et à forte valeur ajoutée dont ces plateformes ont besoin.

Enfin, alors que la Commission européenne a consacré récemment la pertinence du principe du « pays de consommation » pour toutes les contributions financières à la création cinématographique et audiovisuelle, cette mesure renforcerait la cohérence entre la législation française et les politiques audiovisuelles européennes aujourd'hui en mouvement.

Les professionnels du cinéma appellent donc les Sénateurs à adopter, à leur tour, cette mesure moderne et équitable, devenue essentielle pour préserver la place de tout premier rang de notre pays au sein de la cinématographie mondiale et protéger une création d'une exceptionnelle diversité.

Le BLIC regroupe des organisations représentatives des principaux secteurs de la filière cinématographique, de la production (Association des Producteurs Indépendants - API), à l'exploitation (Fédération Nationale des Cinémas Français - FNCF), en passant par les industries techniques (Fédération des Industries du Cinéma, de l'Audiovisuel et du Multimédia - FICAM) et la distribution en salles (Fédération Nationale des Distributeurs de Films - FNDF) ou en vidéo et VOD (Syndicat de l'Édition Vidéo Numérique - SEVN)

CONTACT : Julie LORIMY – Secrétaire Générale - julie.lorimy@fndf.org – Tél. 01.56.90.33.00